



Cofinancé par
l'Union Européenne



Appel d'offre

Statut : « Consultant.e pour la rédaction d'une note d'orientation politique sur le projet de loi n° 10.23 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires au Maroc »

Intitulé du Projet : « Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc »

Partenaires du Projet : Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières

Clôture des candidatures : 20 avril 2025

Date de début effective : 24 avril 2025

1. Présentation de l'OMP et d'ASF :

L'**Observatoire Marocain des Prisons (OMP)** est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistance légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. ASF a des missions permanentes en Tunisie, RDC, RCA, Ouganda et au Maroc. Au Maroc, ASF vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

2. Présentation du projet

Afin de contribuer à la mise en œuvre des engagements constitutionnels et internationaux du Maroc en matière de droits humains, en s'appuyant notamment sur la « Charte pour la réforme du système judiciaire » et sur les conventions internationales adoptées par le Maroc, l'Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières ont mis en place le projet : « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc** », cofinancé par l'Union européenne.

Cette action poursuit deux objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités de la société civile dans la protection et la défense des droits des personnes détenues et/ou gardées à vue ;

- Contribuer à l'adoption de politiques publiques en matière de réformes de la justice conformes au droit international des droits de l'Homme.

D'une part, il s'agira de renforcer les services d'aide légale aux personnes privées de liberté, notamment en intervenant au sein des prisons et en informant les citoyens les plus exposés aux arrestations sur les garanties judiciaires et le droit au procès équitable.

D'autre part, afin de permettre un dialogue effectif entre autorités et société civile, le projet souhaite produire des analyses et actions de plaidoyer basées sur des données probantes, notamment dans le cadre des réformes du Code pénal et du Code de procédure pénale actuellement en cours.

3. Objectifs de la consultance

3.1. Contexte et problématique spécifique

Le surpeuplement dans les prisons marocaines atteint aujourd'hui un niveau alarmant. La Délégation générale à l'administration pénitentiaire a tiré la sonnette d'alarme en signalant une population carcérale en constante augmentation : en 2023, les établissements pénitentiaires comptaient 102 653 détenus, dont 37 % en détention préventive (38 552 détenus). Au début de l'année 2025, ce chiffre dépasse désormais les 105 000 détenus, avec une proportion toujours très élevée de détenus préventifs (31,33 %).

Face à cette réalité préoccupante, un cadre juridique clair et solide, tel que celui proposé par le projet de loi n°10.23 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires, apparaît absolument nécessaire et prioritaire afin d'encadrer adéquatement les régimes de détention et de garantir les droits fondamentaux des détenus. Toutefois, l'adoption d'un nouveau texte législatif, aussi ambitieux soit-il, ne constitue qu'un des volets indispensables des actions à engager en vue d'une réforme pénitentiaire substantielle et durable.

C'est précisément dans cette perspective, afin d'identifier et de recommander les conditions indispensables pour que cette réforme juridique soit opérationnelle et efficiente, que la présente consultation est lancée.

3.2. Objectifs spécifiques de la consultance

La consultance aura pour objectifs spécifiques :

- D'évaluer l'adéquation du projet de loi n°10.23 avec les engagements internationaux du Maroc et les standards internationaux en matière de droits humains ;
- De formuler des recommandations concrètes visant à améliorer le texte du projet de loi ;
- De proposer une stratégie cohérente pour inscrire cette loi dans une réforme pénitentiaire globale ;
- De proposer des pistes claires de coordination entre les réformes pénitentiaires, judiciaires et sécuritaires en cours ;
- De définir les priorités à court et moyen terme pour la réforme pénitentiaire au Maroc.

4. Démarche

Pour atteindre ces objectifs, la consultance s'appuiera sur :

- Des rencontres et entretiens approfondis avec des acteurs diversifiés du système pénitentiaire marocain (institutions judiciaires, autorités pénitentiaires, acteurs de la société civile) ;

- Des visites dans plusieurs établissements pénitentiaires afin d’appréhender directement les réalités du terrain et les dysfonctionnements observés par les acteurs du quotidien ;
- Une revue documentaire approfondie des analyses et documents juridiques existants sur le système pénitentiaire marocain ;
- L’analyse approfondie du projet de loi n°10.23 à l’aune des normes internationales pénitentiaires (notamment les règles Nelson Mandela) et des obligations internationales du Maroc.

À l’issue de cette phase, un atelier de restitution et d’échanges sera organisé dans la deuxième quinzaine de juin 2025, afin de discuter des premiers constats et orientations avec les principaux acteurs concernés.

La consultance aboutira à un document final qui formulera clairement des analyses, des constats et des recommandations autour des quatre axes suivants :

- Inscription de la loi pénitentiaire dans une stratégie globale de réforme pénitentiaire ;
- Coordination entre les réformes de la justice et de la sécurité en cours ;
- Recommandations concrètes pour améliorer le projet de loi ;
- Identification des priorités à court terme de la réforme pénitentiaire au Maroc.

5. Calendrier provisoire

- **20 avril 2025** : Clôture des candidatures
- **23 avril 2025** : Sélection et notification du/de la consultant·e retenu·e
- **25 avril 2025** : Réunion de cadrage et validation de la note méthodologique et de la table des matières
- **30 avril 2025** : Remise de la note méthodologique
- **7 juin 2025** : Remise de la version préliminaire du policy brief
- **Deuxième quinzaine de juin 2025** : Présentation du draft du policy brief dans le cadre d’une conférence publique au Maroc (lieu et date à confirmer)
- **27 juin 2025** : Remise de la version finale du policy brief intégrant les observations
- **30 juin 2025** : Validation finale et lancement des étapes de mise en page/publication

6. Profil du consultant-e recherché-e

- Formation universitaire en sciences juridiques ;
- Expertise confirmée en droit pénal, droits humains et analyse juridique ;
- Connaissances approfondies du système carcéral marocain ;
- Expérience antérieure avérée en rédaction de documents d’analyse juridique ;
- Excellente maîtrise du français.

7. Soumission de la candidature

Les candidatures doivent être envoyées en français avec l'objet :« Consultant.e : élaboration de Policy Brief» au plus tard le 20 Avril 2025 à minuit aux adresses suivantes :

consultances-maroc@asf.be et omdp.direction.2@gmail.com

Chaque candidature doit inclure :

- CV
- Lettre de motivation (1 page max.)
- Extrait d'une publication pertinente (10 pages max.)
- Proposition technique et méthodologique
- Proposition financière.

NB : L'OMP prendra en charge les coûts liés à l'édition, la mise en page, la publication et la diffusion du policy brief.

Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.